

- > [Eau Nouvelle Restriction Sur La Boutonne](#)

**en bref**

# **EAU Nouvelle restriction sur la Boutonne**

**31/07/2010 06:24**

Après avoir élargi le champ des restrictions jeudi soir, en publiant un arrêté qui interdisait ou limitait encore plus le pompage de l'eau par les irrigants dans les différents cours d'eau du département, Mme Barret, préfète des Deux-Sèvres, a pris un nouvel arrêté, encore plus restrictif, hier.

Si les modalités définies jeudi (NR d'hier) n'ont pas changé, le bassin-versant de la Boutonne répertorié « amont 8a » vient rejoindre la liste des espaces où les prélèvements sont limités. Ainsi, à compter de lundi 2 août, à 8 h, les volumes hebdomadaires autorisés devront être réduits de 60 % et les prélèvements ne seront autorisés que de 20 h à 7 h, le lendemain matin.